



Aux contribuables de la
susdite municipalité

AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Veillez prendre avis que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien de Milton ont adopté, lors de la session ordinaire du 03 février 2020 un règlement portant le numéro 2020-177 modifiant l'article 13 du règlement 2019-176 concernant les dates de versements des taxes et tarifications.

Ce règlement 2020-177 décrète :

MODIFICATION DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT 2019-176

MODIFICATION DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT 2019-176

Les paiements desdits comptes de taxes et tarifications de 300\$ et plus, peuvent être effectués en quatre (4) versements égaux dont les dates de versements sont établies suivant les dispositions de l'article 252 et suivant de la loi sur la Fiscalité municipale, Soit :

le 1^{er} versement : dans les trente (30) jours qui suivent l'envoi du compte;

le 2^e versement : dans les quarante-cinq (45) jours qui suivent la date d'échéance du premier versement;

le 3^e versement : dans les quarante-cinq (45) jours qui suivent la date d'échéance du deuxième versement;

le 4^e versement : dans les soixante (60) jours qui suivent la date d'échéance du troisième versement.

Il en est de même pour les paiements des comptes de taxes et tarifications de 300\$ et plus en tenue à jour.

Le règlement 2020-177 est disponible au bureau de la municipalité situés au 960 chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 04 février 2020.

***Robert Leclerc, GMA
Directeur général et
Secrétaire-trésorier***

Certificat de Publication (Article 420)

Je soussigné, Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 13H00 et 17H00 ce quatrième jour du mois de février 2020, à chacun des endroits suivant, savoir:

bureau municipal, centre communautaire

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 04e jour du mois de février 2020.

*Robert Leclerc,
Directeur général et
Secrétaire-trésorier*